



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ GPC8

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit                    GPC8  
 Numéro du produit                R051 EV

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées            Glutaraldehyde général et désinfectant d'ammonium quaternaire pour l'hygiène des animaux  
 ...

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Evans Vanodine International  
 Brierley Road  
 Walton Summit  
 Preston. UK. PR5 8AH  
 Tel: 01772 322 200  
 Fax: 01772 626 000  
 qclab@evansvanodine.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence        Nouvelles Fiches de Données de Sécurité ...- 8.30am to 4.45pm - 01772 322 200 - Lundi à  
 vendredi. Conseils techniques ... - 8.30am to 4.45pm - 01772 318 818 - Lundi à vendredi.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques                    Non Classé

Dangers pour la santé humaine    Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Resp.  
 Sens. 1 - H334 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement    Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



##### Mention d'avertissement

Danger

## GPC8

<b>Mentions de danger</b>	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H330 Mortel par inhalation.</p> <p>H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.</p> <p>P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P315 Consulter immédiatement un médecin.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.</p>
<b>Contient</b>	GLUTARAL

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>GLUTARAL</b>	<b>10-15%</b>
Numéro CAS: 111-30-8	Numéro CE: 203-856-5
Facteur M (aigu) = 1	
Spec Conc Limits :- Skin Corr. 1B (H314) >=10 %, Skin Irrit. 2 (H315) >=0.5 % <10%, Eye Dam. 1 (H318) >=2 % < 10%, Eye Irrit. 2 (H319) >=0.5 % <2%, STOT SE 3 (H335) >=0.5%, Skin Sens. 1 (H317) >=0.5%	
<b>Classification</b>	
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 2 - H330	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Resp. Sens. 1 - H334	
Skin Sens. 1 - H317	
STOT SE 3 - H335	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 2 - H411	

## GPC8

<b>C12-15 ALCOHOL ETHOXYLATE (7EO)</b>			<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 68131-39-5			
Facteur M (aigu) = 1			
<b>Classification</b>			
Acute Tox. 4 - H302			
Eye Dam. 1 - H318			
Aquatic Acute 1 - H400			
<b>DIDECYL DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE</b>			<b>3-5%</b>
Numéro CAS: 7173-51-5		Numéro CE: 230-525-2	
Facteur M (aigu) = 10			
<b>Classification</b>			
Acute Tox. 4 - H302			
Skin Corr. 1B - H314			
Eye Dam. 1 - H318			
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 2 - H411			
<b>PROPANE-2-OL</b>			<b>1-3%</b>
Numéro CAS: 67-63-0		Numéro CE: 200-661-7	
		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-xxxx	
<b>Classification</b>			
Flam. Liq. 2 - H225			
Eye Irrit. 2 - H319			
STOT SE 3 - H336			
<b>ACIDE PHOSPHORIQUE</b>			<b>0.1-1%</b>
Numéro CAS: 7664-38-2		Numéro CE: 231-633-2	
Spec Conc Limits :- Skin Corr. 1B (H314) $\geq$ 25%, Skin Irrit. 2 (H315) $>10\%$ $<25\%$ , Eye Irrit. 2 (H319) $>10\%$			
<b>Classification</b>			
Skin Corr. 1B - H314			
Eye Dam. 1 - H318			
<b>MÉTHANOL</b>			<b>0.1-1%</b>
Numéro CAS: 67-56-1		Numéro CE: 200-659-6	
Spec Conc Limits :- STOT SE 1 (H370) $\geq 10\%$ , STOT SE 2 (H371) $>3\%$ $<10\%$			
<b>Classification</b>			
Flam. Liq. 2 - H225			
Acute Tox. 3 - H301			
Acute Tox. 3 - H311			
Acute Tox. 3 - H331			
STOT SE 1 - H370			

## GPC8

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**Commentaires sur la composition** Veuillez noter que les valeurs de plage d'% cités ci-dessus sont données à titre indicatif dans l'évaluation du danger et ne devraient pas être interprétées comme des spécifications ...

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
<b>Contact cutané</b>	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation sévère, brûlure et larmolement. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Utiliser une protection respiratoire. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## GPC8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Utiliser une protection respiratoire compliant with EN 141 (A2 B2 E2 K2 Hg-p3). Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes. (par exemple l'hypochlorite) ...

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**Description d'usage** Voir la feuille de l'information produit et étiquette pour l'usage détaillé de ce produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### GLUTARAL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,1 ppm 0,4 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,2 ppm 0,8 mg/m<sup>3</sup>

##### PROPANE-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m<sup>3</sup>

##### ACIDE PHOSPHORIQUE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,2 ppm 1 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,5 ppm 2 mg/m<sup>3</sup>

##### MÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



## GPC8

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection. Polychlorure de vinyle (PVC)
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser une protection respiratoire conformité avec EN 141 (A2 B2 E2 K2 Hg-p3).

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Clair. Orange. Rouge.
<b>Odeur</b>	Caractéristique. Acre. Glutaraldehyde.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): 1.70
<b>Point de fusion</b>	-2°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	101°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair</b>	Furoncles sans clignoter ...
<b>Densité relative</b>	1.035 @ 20°C
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.

#### 9.2. Autres informations

<b>Autres informations</b>	Aucun.
----------------------------	--------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Réagit avec les bases et produit de la chaleur.
-------------------	---

#### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Pas de risques particuliers de stabilité.
---------------------------	---

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir les articles 10.1,10.4 & 10.5...
---	---------------------------------------

#### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter la chaleur. >30°C
----------------------------	--------------------------

#### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants puissants.
-------------------------------	---------------------

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.
--	--

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## GPC8

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Nous n'avons pas effectué d'essais sur les animaux pour ce produit. Tous les chiffres cités ci-dessous sont ATE de classifications de toxicité qui ont été effectuées en utilisant la méthode ATE (estimation de toxicité aiguë) de calcul en utilisant LD50 ou ATE chiffres fournis par le fabricant de matières premières ...

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Critères de classification a-été atteints - Le produit est classé nocif en cas d'ingestion ...

**ETA orale (mg/kg)** 610,65

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA cutanée (mg/kg)** 160 282,34

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Mortel par inhalation.

**ETA inhalation (gaz ppm)** 784,99

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 3,92

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 0,39

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écototoxicité** Le produit contient une substance très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Nous n'avons pas effectué de tests aquatiques, donc nous n'avons pas de données de toxicité aquatique spécifiquement pour ce produit. Les données de toxicité aquatique, où fournies par le fabricant de matière première pour les ingrédients avec la toxicité aquatique, peuvent être mis à disposition sur demande... Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas connu.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Inconnu.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## GPC8

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Jetez les solutions utilisées a l'égout. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3265
N° ONU (IMDG)	3265
N° ONU (ICAO)	3265

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (glutaraldehyde)
Nom d'expédition (IMDG)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (glutaraldehyde)
Nom d'expédition (ICAO)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (glutaraldehyde)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	Class 8: Corrosive substances.
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	Class 8: Corrosive substances.
Classe/division ICAO	Class 8: Corrosive substances.

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Code de restriction en tunnels	(E)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC



## GPC8

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non pertinent. pour le produit emballé...

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Fiche de données de sécurité préparée conformément à REACH règlement (UE) n ° 2015/830 (qui modifie le règlement (CE) n ° 453/2010 & 1907/2006)...  
Le produit est aussi classé dans le règlement GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges ...  
Les ingrédients sont indiqués avec classement dans les de la réglementation GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges...

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée comme non applicable car ce produit est un mélange ...

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité** PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
ICAO-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.  
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
GHS: Système général harmonisé.  
Spec Conc Limits = Limites de concentration spécifiques...

**Sigles et abréviations utilisés dans la classification** Acute Tox. = Toxicité aiguë  
Aquatic Acute = Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic = Toxicité chronique  
Eye Dam. = Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. = Irritation oculaire  
Eye Irrit. = Irritation oculaire  
Resp. Sens. = Sensibilisation respiratoire  
Skin Corr. = Corrosion cutanée  
Skin Irrit. = Irritation cutanée  
Skin Sens. = Sensibilisation cutanée  
STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Références littéraires clés et sources de données** Fiche de Données de Sécurité, Divers fabricants... CLP classe - Tableau 3.1 Liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses ... ECHA - C&L Inventory database.

**Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008** Méthode de calcul...

**Commentaires sur la révision** Changement de classification de produit en raison de la modification de la classification d'une matière première. (Modifications apportées aux articles 2.3 et 16)...

**Date de révision** 05/01/2018

## GPC8

<b>Révision</b>	9
<b>Statut de la FDS</b>	Les Mentions de danger énumérées ci-dessous dans la présente section n ° 16 se rapportent aux matières premières (ingrédients) dans le produit (comme indiqué à la section 3) et non le produit lui-même. Pour des Mentions de danger relatives à ce produit, consulter la section 2...
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	<p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H330 Mortel par inhalation.</p> <p>H331 Toxique par inhalation.</p> <p>H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>